



# TAXE D'APPRENTISSAGE

## 2012

Castres, le 14 décembre 2011

Madame, Monsieur,

Ensemble  
Scolaire  
**NOTRE DAME**  
CASTRES

Depuis plusieurs années, l'**Ensemble Scolaire Notre Dame** à Castres, prépare chaque année, 700 élèves et étudiants aux métiers du Tertiaire et à ceux de la Communication Graphique avec des formations en CAP, Bacs Professionnels, Technologiques, et BTS.

Nous conjuguons nos efforts pour leur dispenser un enseignement de qualité et leur offrir les conditions d'apprentissage les plus favorables à la réussite scolaire et professionnelle, ce qui nous a valu la reconnaissance de l'Education Nationale qui nous a attribué le Label : Lycée des Métiers.

**Nous sommes dans l'attente dans les prochains jours de l'autorisation d'ouvrir à la rentrée prochaine, un bac professionnel Esthétique Cosmétique et Parfumerie, afin de répondre à un besoin sur le Tarn Sud et plus généralement sur la Région Midi-Pyrénées au sein de l'Enseignement Catholique.**

Aussi, pour permettre à nos élèves d'obtenir un niveau de formation compatible avec les exigences professionnelles, nous essayons de maintenir nos investissements pédagogiques grâce au soutien des entreprises locales, par le versement de leur taxe d'apprentissage. Ainsi, un véritable partenariat se crée entre entreprise et établissement scolaire.

**Ces adolescents et ces jeunes adultes que nous accueillons seront peut-être, demain, vos proches collaborateurs.**

*Nous avons pu réaliser notamment en 2011 : l'installation de 16 vidéoprojecteurs dans des salles de cours, acheter 10 ordinateurs portables, une caisse enregistreuse pour le magasin d'apprentissage, renouveler du matériel de laboratoire, puis la part restante a été consacrée aux frais de fonctionnement ainsi qu'à l'achat de petits matériels pédagogiques.*

*Nous voudrions pour 2012 poursuivre l'équipement en vidéoprojecteurs, mais aussi renouveler les ordinateurs Mac du Bac pro Artisanat et Métiers d'Art ainsi que nous équiper de mobilier et d'équipement nécessaire au nouveau Bac pro Esthétique.*

En vous associant à notre action vous prendrez ainsi une part active et concrète au développement de nos projets.

Vous pourrez encore mieux découvrir notre établissement en allant visiter notre site internet [www.notredamecastres.org](http://www.notredamecastres.org). Vous y trouverez un logiciel que nous vous proposons, vous pourrez l'utiliser gratuitement pour le calcul de la taxe d'apprentissage et de la formation continue en cliquant sur le lien suivant : « **Easytaxe** » dans l'onglet taxe d'apprentissage. Il a été développé par notre partenaire l'OCTA A.S.P (Au Service de la Profession), organisme collecteur agréé de l'Enseignement Catholique. Vous avez bien sûr la possibilité de nous verser votre participation, par l'intermédiaire de votre OCTA habituel, en précisant clairement, **Lycée Notre Dame Castres** comme destinataire pour la Part Hors Quota.

**Le lycée Notre Dame** est habilité à recevoir la **Part Hors Quota** de la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie A et B (diplômes de niveau IV-III) et de la catégorie A et C au titre des catégories voisines.

Par ailleurs, nous vous indiquons, que notre établissement, géré par une association loi 1901 peut recevoir dons, legs et parrainages. La part quota peut être versée au CFA de l'Enseignement Catholique ASPECT Midi-Pyrénées à Toulouse.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre sollicitation, et nous vous assurons de la reconnaissance de l'ensemble des élèves et étudiants ainsi que du personnel enseignant.

Le Chef d'Etablissement  
Gilles Valade

Le Président d' O.G.E.C.  
Henri Pistre

Avenue d'Hauterive  
B.P. 50 219  
81101 CASTRES Cedex  
Tél : 05 63 62 58 00  
Fax : 05 63 62 58 01  
e.mail : [etablissement@notredamecastres.org](mailto:etablissement@notredamecastres.org)  
site : [www.notredamecastres.org](http://www.notredamecastres.org)

(établissement privé sous contrat d'association avec l'État)